

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13-02-2012  
VELAINE SOUS AMANCE**

**PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS**

LES DELEGUES DES 19 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND-COURONNE, AU NOMBRE DE 48 DESIGNES PAR LEUR CONSEIL MUNICIPAL RESPECTIF, SE SONT REUNIS (APRES CONVOCATION LEGALE DU 06/02/2012 ), LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE DOUZE, A 18H30, DANS LA SALLE POLYVALENTE DE VELAINE SOUS AMANCE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN GUILLAUME.

ETAIENT PRESENTS :

<b>AGINCOURT</b>	- D. LAPOINTE
<b>AMANCE</b>	- JC. MARCHAND / C. MARCHAND
<b>BOUXIERES AUX CHENES</b>	- A.DONNOT/ A. TISSERAND / L. BRUGIERE / M. NAJEAN /O.MARCHAL
<b>BUISSONCOURT</b>	- R. MASSON / P. POULNOT /P.POULNOT
<b>CERVILLE</b>	- P. KIERREN/Y.COQUERON
<b>CHAMPENOUX</b>	- C. GUILLAUME
<b>DOMMARTIN SOUS AMANCE</b>	- D.MATHEY/M. MOUGENOT /J.P MARANGE
<b>ERBEVILLER SUR AMEZULE</b>	- J. ODILLE / C. RENAUD
<b>EULMONT</b>	- C. BRUNELOT/B.RAPENNE
<b>GELLENONCOURT</b>	-M.L LEJEUNE
<b>HARAUCCOURT</b>	- C. HERBE / L. BAROTTIN/L.BOURDON
<b>LAITRE SOUS AMANCE</b>	- R. JALTEL
<b>LANEUVELOTTTE</b>	- G. VISINE/P.GROSS
<b>LENONCOURT</b>	- P. THIRY / G. ZAFFAGNI
<b>MAZERULLES</b>	- J. GLACET / F. DIEDLER
<b>MONCEL SUR SEILLE</b>	- B.SESMAT/D.KELLER
<b>REMEREVILLE</b>	-
<b>SORNEVILLE</b>	- Y. VINCENT / B.HUSSON
<b>VELAINE SOUS AMANCE</b>	- JP. PERRIN / C. BARTHELEMY

PROCURATIONS :

E.DROUVILLE DONNE POUVOIR A D.LAPONTE – P.POTTIER DONNE POUVOIR A R.JALTEL . B.LEMONNIER DONNE POUVOIR A CH.GUILLAUME . S.MARCHAL DONNE POUVOIR A D.MATHEY .

ABSENCES EXCUSEES :

F.GENAY – E.DELAUTRE- B.BARBIER. C.BRUNELOT

L'ASSEMBLEE DENOMBRAIT 41 VOTANTS POUR LA SEANCE PUIS 40 APRES LE DEPART DE MADAME BRUNELOT A 21 H 00

Monsieur le Président :

⇒**Accueille** les élus au nom de la municipalité de Velaine sous Amance

⇒**Remercie** de leur présence, Monsieur TOSI (Trésorier Essey les Nancy), et Madame DIAQUIN (Correspondante de L'EST REPUBLICAIN)

⇒**Le quorum étant atteint, demande** la désignation d'un Secrétaire de séance : Monsieur Roger MASSON est désigné.

⇒ **Demande** la validation du compte-rendu du 21 décembre 2011, lequel est approuvé par l'assemblée.

⇒ **Demande** l'inscription de questions supplémentaires :

- renouvellement contrat gaz
- travaux supplémentaires voie verte
- demandes de subvention annexe culturelle (Conseil Général et Région)
- attribution subvention associative

*En préambule, le président, comme il l'avait précisé au conseil communautaire de décembre dernier, apporte une réponse à l'intervention de monsieur Barbier.*

*« Le vote de septembre portait sur le retrait des délégations de fonctions, il était donc légal de demander au conseil communautaire de se prononcer sur le maintien ou non de madame Fromaget à son poste, puisque ses délégations de pouvoirs (prérogative du président) lui avaient été retirées.*

*En ce qui concerne la demande de monsieur Barbier, concernant la démission de monsieur Tisserand, je vous rappelle que cette décision dépend à mes prérogatives en ma qualité de chef de l'exécutif et que les choix qui ont été faits et présentés au conseil communautaire de novembre 2011, résultaient d'une décision en accord avec les vice-présidents.*

*Enfin, je pense qu'en ce qui concerne la demande de présentation par chaque VP de ses motivations, il est normal que seuls les candidats au poste de vice président à la petite enfance aient fait part de leurs motivations. »*

## COMMANDE PUBLIC – autres contrats

*Dispositif ACTES, codification des matières : 5.7*

### **DE N°001 Contrat territorialisé de développement local - Conseil Général**

Dans le cadre des contrats territorialisés de développement durable du conseil général de Meurthe et Moselle, il convient d'autoriser le Président à signer le contrat « Territoire Nancy Couronne » 2012/2014.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** les termes du contrat
- **autorise** le président à signer le dit-contrat

#### **Info :**

*Il est rappelé aux communes qu'elles peuvent bénéficier d'aides dans le cadre de ce contrat.*

\*\*\*\*\*

*Dispositif ACTES, codification des matières : 5.7*

### **DE N°002 Convention territoriale 2007/2013 bassin de vie couronne nancéienne - C.P.E.R.**

Dans le cadre de la convention territoriale 2007/2013 bassin de vie Nancy Couronne (C.P.E.R.), signée avec l'Etat, la Région, le Conseil Général et la Communauté de Communes du pays du Sel et Vermois, il convient de valider la programmation 2012. (document consultable à la CC)

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** la programmation 2012
- **autorise** le président à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant.

\*\*\*\*\*

*Dispositif ACTES, codification des matières : 5.7*

### **DE N°003 Renouvellement contrat GDF Suez**

Le président rappelle au conseil communautaire que le contrat de vente de gaz avec GDF Suez arrive à expiration le 31 mars prochain. Il est proposé de renouveler cet engagement pour 3 ans.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** la reconduction du contrat avec GDF Suez
- **autorise** le président à signer ledit contrat.

**DE N°004 Modification durée temps de travail**

Le président rappelle que le contrat de travail de l'agent chargé du développement du patrimoine salin a été établi sur la base d'une durée hebdomadaire de 20h.

Compte tenu de la charge de travail, il est proposé d'augmenter cette durée de 15h hebdomadaires, soit 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> mars. Cette décision doit être soumise au CTP

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** l'augmentation du temps de travail **sous réserve de l'avis favorable du CTP du 27 février 2012**
- **ouvre** le poste d'assistant de conservation du patrimoine 35h
- **ferme** le poste d'assistant de conservation du patrimoine 20h

**Débat :**

*Monsieur Jaillant, Vice Président en charge du Patrimoine Salin, présente un bilan de fonctionnement de la Maison du Sel et ses perspectives pour les années à venir. Ce bilan est disponible à la Communauté de Communes.*

\*\*\*\*\*

**DE N°005- Modification temps de travail rédacteur**

Le président rappelle que le contrat de travail de l'agent chargé de l'animation de la maison du sel a été établi sur la base d'une durée hebdomadaire de 20h.

Compte tenu de la charge de travail, il est proposé d'augmenter cette durée de 4h30, soit 24h30 heures hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> mars.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** l'augmentation du temps de travail de l'animatrice de la maison du sel, sous réserve de l'avis favorable du CTP
- **ouvre** le poste de rédacteur sur la base de 24h30
- **ferme** le poste de rédacteur de 20h

\*\*\*\*

**DE N°006 Modification condition de travail maison du sel**

Compte tenu de la spécificité des postes des agents de la maison du sel, qui implique de travailler le dimanche, le Président propose de modifier les contrats de travail initiaux.

Cette nouvelle disposition a pour conséquence de rémunérer ces heures de dimanche au tarif normal. Conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret 2000-815, pour compenser cette contrainte, il est proposé que les contrats de travail soient établis sur la base de 35 heures hebdomadaires, pour un travail effectif de 30 heures pour l'une et 24h30 hebdomadaires pour un travail effectif de 20h00. Cette décision doit être soumise au CTP du centre de gestion.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 40 pour 1 abstention (Mr Barottin) :**

- **approuve** les propositions faites ci-dessus
- **autorise** le président à signer les contrats correspondants.

### **DE N°007 Reconduction contrat EJE animatrice du RAM**

Le président rappelle que le contrat de travail de l'agent responsable du RAM se termine le 11 avril prochaine. Il est proposé de reconduire celui-ci pour une année.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **approuve** la reconduction du contrat de l'animatrice du RAM
- **autorise** le président à signer le contrat correspondant.

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des matières : 4.2

### **DE N°008 Adhésion CNAS**

Le président rappelle que la Communauté de Communes adhère pour l'ensemble de son personnel actif, au Comité National d'Action Sociale.

Pour permettre aux agents retraités de continuer à bénéficier du service, il convient d'autoriser le président à signer l'avenant correspondant.

Le montant de cette cotisation s'élève à 129.77 € par an et par agent retraité.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte** de cotiser pour les agents en retraite
- **autorise** le président à signer l'avenant correspondant.

## INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Dispositif ACTES, codification des matières : 5.3

### **DE N°009 Nomination commission intercommunale des impôts directs**

Par délibération du 13 février 2012, le Conseil communautaire a créé une commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission est composée de 11 membres :

- Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président délégué),
- 10 commissaires,

L'article 1650 A-2 dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre légal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1 dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Avoir 25 ans au moins ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Etre familiarisées avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- Etre inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

La condition prévue au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Après consultation des communes membres

**Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** de proposer la liste ci-jointe de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants. (liste consultable à la CC)

## FINANCES LOCALES

*Dispositif ACTES, codification des matières : 7.2*

### **DE N°010 Ouverture crédits budgétaires**

Le Président informe des dernières écritures passées dans le cadre des dépenses imprévues :

BP principal

**Dépense :**

Cpt 205 : + 6 133,00 €

Cpt 020 : - 6 133,00 €

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **prend note** des mouvements de crédits présentés ci-dessus

\*\*\*\*\*

*Dispositif ACTES, codification des matières : 7.2*

### **DE N°011 mise en place d'une billetterie – maison du sel**

Dans le cadre de la mise en place du fonctionnement de la maison du sel, il sera proposé la mise en place d'une billetterie.

Compte tenu de la date de réunion du groupe de travail « patrimoine salin », les tarifs proposés vous seront communiqués lors du conseil communautaire.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **approuve** la mise en place d'une billetterie et d'un espace boutique
- **approuve** les tarifs (**selon tableau joint**)
- **autorise** le Président à créer une régie pour l'encaissement de la billetterie et des articles de la boutique.
- **autorise** le Président à signer tous les actes consécutifs à cette création.

#### **Débat :**

*Monsieur Jaillant précise que la billetterie concerne la maison du sel et l'observatoire.*

*Mme Lejeune s'interroge sur les possibilités de louer la maison du sel le soir sur la base d'un tarif d'une demi-journée.*

*Mr Thiry demande la possibilité d'une gratuité pour les associations : dans le cadre d'un échange qui accompagne la démarche de la maison du sel. Mr Tosi juge que cela ne pose pas de problème.*

*Mr Jaillant informe également d'une gratuité pour les écoles.*

\*\*\*\*\*

*Dispositif ACTES, codification des matières : 7.2*

### **DE N°012 Ouverture crédits budgétaires**

La Préfecture de Meurthe et Moselle a informé la Communauté de Communes du Grand Couronné d'un trop perçu concernant l'attribution de la dotation d'intercommunalité (DGF) en 2011.

Pour permettre le remboursement du trop perçu sur le budget principal, le Président propose d'ouvrir des crédits au compte 7419 qui seront repris au BP 2012.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** d'ouvrir des crédits au compte 7419 sur le budget principal pour un montant de 93 141 €
- **s'engage** à ce que les crédits soient repris au BP 2012

<b>DOMAINE DE COMPÉTENCE PAR THEMES – ASSAINISSEMENT / EAU POTABLE / HYDRAULIQUE</b>
--

*Dispositif ACTES, codification des matières : 8.11*

**DE N°013 Etude schéma directeur d'eau potable – Modélisation**

Dans le cadre de la compétence Eau potable, il convient de déposer une demande de subvention afin de réaliser une étude de schéma directeur eau potable sur l'ensemble du périmètre communautaire. Cette étude fait partie du contrat multi pression signé avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse et le conseil général. Il convient cependant de déposer une demande de subvention à hauteur de 70% pour chaque élément composant ce contrat :

Montant Estimatif : Etude Schéma directeur d'eau potable : 60 000 €

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **sollicite** auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse une subvention sur la base d'un montant d'étude de 60 000 €

\*\*\*\*\*

*Dispositif ACTES, codification des matières : 8.11*

**DE N°014 Mise en place désherbeur Thermique pour les communes**

Dans le cadre de la compétence Hydraulique, il convient de déposer une demande de subvention afin de réaliser une démarche zéro « phytos » : Diagnostic des pratiques actuelles en matière d'utilisation de pesticides par les communes pour l'entretien des espaces verts et des voiries. Une opération de sensibilisation en direction des particuliers sera aussi prévue pour les amener à changer leur pratique quant à l'utilisation de tels produits. Cette démarche fait partie du contrat multi pression signé avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse et le conseil général. Il convient cependant de déposer une demande de subvention pour chaque élément composant ce contrat :

C'est-à-dire :

- Achat de désherbeur Thermique (Un par commune)
- Journée de formation des services techniques des communes et de l'association Lortie
- Communication autour de ces achats et sensibilisation des particuliers (bulletin intercommunal)

Montant Estimatif : 12 199 €.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **sollicite** auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse une subvention à hauteur de 70%

\*\*\*\*\*

*Dispositif ACTES, codification des matières : 8.11*

**DE N° 015 Assainissement sur la Commune de Drouville**

Vu la délibération du 12 Juillet 2011 acceptant la maîtrise d'ouvrage délégué pour les travaux d'assainissement sur Drouville,

Vu la délibération de la commune de Drouville,

Il convient de déposer les demandes de subvention au Conseil General 54, à l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour les travaux suivants :

Collecte des eaux usées sur la commune de Drouville : tranche commune avec les travaux d'eau potable pour un montant de 400 000 €HT (349 329 €HT de Travaux et 50 671 €HT de MOE et Divers)

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 40 pour et une abstention :**

- **valide** les avants Projets et Projet établis par le bureau d'étude B3esh,
- **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la procédure (Maîtrise d'œuvre et travaux),
- **sollicite** une subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour les travaux cités ci-dessus,
- **sollicite** une subvention auprès du Conseil général 54 pour les travaux cités ci-dessus,
- **demande** à la commune de Drouville de s'engager à rembourser à la Communauté le montant des travaux TTC et hors subvention perçue.

**Débat :**

*Mme Lejeune, demande des précisions quant au coût que cela représentera pour la Communauté de Communes. Mr Lapointe, Vice Président en charge de l'Assainissement, répond qu'il n'y aura pas de frais pour la Communauté de Communes et que ce sont les élus qui feront le suivi du chantier, c'est un travail commun pour faire les travaux en même temps sur la commune de Drouville..*

*Mr Diedler s'interroge quant à l'intervention d'un technicien de la Communauté de Communes pour le suivi des travaux, Mr Lapointe rappelle qu'il s'agit d'une bonne entente avec la commune et rappelle qu'en règle générale, la participation technique de la Communauté de Communes devrait se facturer à hauteur de 8% du montant des travaux. Mr Herbé, Vice Président en charge de la Communication, souligne, par ailleurs, qu'il y a des travaux concordants entre les deux collectivités.*

## COMPÉTENCE ENVIRONNEMENT

Dispositif ACTES, codification des matières : 8.8

### **DE N°016 Accompagnement à la mise en œuvre de la RI**

Suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2011 par le bureau d'études INDDIGO, la CCGC a décidé, à l'unanimité, de mettre en place la redevance incitative sur son territoire.

L'année 2012 est dédiée à la préparation, afin d'être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Au cours de cette année et début 2013, de nombreuses actions sont à réaliser, telles que :

- réunions de travail avec le comité de suivi créé en décembre 2011
- revoir le règlement de collecte
- élaborer de nombreux documents de communication à destination des élus et des producteurs de déchets
- assurer les réunions publiques
- distribuer les conteneurs à ordures ménagères
- créer le fichier des redevables pour la RI
- réaliser une enquête de satisfaction
- analyse des résultats des 6 premiers mois et affiner la grille tarifaire si nécessaire
- suivi de la prestation de collecte au démarrage du marché de collecte

Afin d'assurer la réussite du passage à la redevance incitative et à garantir le respect du planning, il est proposé de nous faire accompagner par le bureau d'études Inddigo qui est également chargé de la rédaction et de l'analyse des marchés publics nécessaires à la RI.

La proposition d'Inddigo se compose d'une partie ferme (de 6 000 € HT) et d'une partie composée de missions à bons de commande, si besoin (de 8 625 € HT), soit un total de 14 625€ HT sur une période de 20 mois (1 année de préparation, 6 mois de test à blanc et 2 mois d'ajustement)

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** l'accompagnement par un bureau d'études
- **autorise** le Président à mandater Inddigo pour cette mission
- **autorise** le Président à solliciter une subvention auprès de l'Ademe
- **autorise** le Président à solliciter des subventions auprès d'autres partenaires financiers

Mme Lejeune , Trésorière du dispositif AJT présente les bilans financiers 2009/2011 du précédent contrat et le prévisionnel pour les quatre prochaines années qui seront validés au comité de pilotage du 29 février.

Un document a été distribué en début de séance.

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des matières : 8.9

**DE N°017 Nouveau contrat AJT 2012-2015**

La commission jeunesse qui s'est réuni le 10 février 2012 propose de renouveler le contrat AJT 2012-2015 et d'approuver les orientations et les objectifs opérationnels fixés par le Comité de Pilotage du 25 janvier 2012. Elle propose aussi de fixer la subvention de la Communauté de Communes à 52000 € pour 2012, 53 000 € pour 2013, 54000 € pour 2014 et 55 000€ pour 2015 (soit une augmentation de 1000 € par an)

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte** le renouvellement du contrat AJT 2012-2015
- **attribue** le montant de la subvention de la Communauté de Communes : 52000 € pour 2012, 53 000 € pour 2013, 54000 € pour 2014 et 55 000€ pour 2015.
- **autorise** le président à signer le nouveau contrat
- **précise** que les crédits seront ouverts au BP 2012

**Débat :**

*Il a été constaté que de plus en plus de familles ont des difficultés financières et n'ont pas les moyens d'inscrire leurs enfants aux différentes activités.*

*Le dispositif AJT propose une aide supplémentaire par le biais de l'aide aux vacances (enveloppe de 1500€). Les critères d'attribution seront réfléchis ultérieurement.*

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des matières : 8.9

**DE N°018 Modification sur les trois règlements de subventions pour les associations :**

Suite au bilan de la commission mixte « Sport » et « Culture », qui c'est réunit le 13 décembre 2011, quelques modifications sont souhaitées pour les trois règlements validés au conseil communautaire du 31 mai 2011 : projets intercommunaux, diffusion culturelle, projets sport et sport-loisirs. (Voir document en pièce jointe)

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité: accepte** les modifications des trois nouveaux règlements de subventions pour les associations.

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des matières : 8.9

**DE N°019 Attribution subvention « règlement diffusion culturelle »**

Faute de quorum, la commission jeunesse culture du 10 février demande au conseil communautaire de délibérer. La commission propose d'attribuer une subvention au Foyer Rural de Velaine, sur la base du règlement « diffusion culturelle » :

-Concert de Simon Goldin - 24 mars 2012 à Velaine.

-Budget prévisionnel éligible : 800€

-Subvention : 200 euros (25%)

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **attribue une** subvention à l'association Foyer Rural de Velaine, soit 200 € (25 % du budget prévisionnel éligible).

**Débat :**

*Mr Perrin pense qu'il serait prématuré de modifier le règlement sur la seule base de deux demandes de subventions reçues.*

*Ce à quoi il est précisé que les modifications proposées ne modifient le règlement que sur des points de détails.*



**DE N°020 Validation des travaux complémentaires de la Voie Verte** (doc. consultable à la CC)

Un certain nombre de travaux complémentaires ont été demandés à l'entreprise EUROVIA, pour des raisons de sécurisation du tracé, de confort d'utilisation, et d'amélioration du tronçon.

La Commission Tourisme propose de valider l'ensemble de ses travaux complémentaires, et de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle au titre du Contrat Territorialisé de Développement Durable Nancy et Couronne

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à 100 221,33 euros HT.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **valide** les travaux complémentaires à réaliser sur le 2<sup>nd</sup> tronçon de la Voie Verte du Grand Couronné.
- **autorise** le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle au titre du Contrat Territorialisé de Développement Durable Nancy et Couronne.

**débat :**

*Les élus souhaiteraient avoir des retours quant à la fréquentation de la voie verte par le biais d'un questionnaire.*

*Concernant la continuité du passage de la voie verte sur la commune de Mazerulles, ce projet ne pourra pas être envisagé car la Communauté de Communes de Seille et Mauchère finalisera son tronçon par la commune de Brin sur Seille.*

\*\*\*\*\*

**DE N°021 Validation d'un avenant au marché de réalisation de la Voie Verte**

Dans le cadre de la construction du 2<sup>nd</sup> tronçon de la Voie Verte, et en raison des travaux complémentaires commandés à l'entreprise EUROVIA, il convient de valider un avenant pour ces travaux.

La CAO se réunissant le 6 février prochain, le montant de cet avenant vous sera communiqué en conseil communautaire

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **autorise le Président** à signer un avenant avec l'entreprise EUROVIA pour la réalisation des travaux complémentaires de la Voie Verte du Grand Couronné.

\*\*\*\*\*

**DE N°022 Demande de subvention DETR 2012 pour annexe culturelle Maison du Sel**

Afin de pouvoir compléter le financement de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de l'annexe culturelle de la Maison du Sel, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de nos différents partenaires financiers dont la Préfecture de Meurthe et Moselle au titre de la DETR 2012 sur le volet « Opérations à caractère environnemental et touristique ».

Le montant subventionnable des travaux est estimé à 383 834, 00 euros HT.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **autorise** le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de Meurthe et Moselle au titre de la DETR 2012 sur le volet « Opérations à caractère environnemental et touristique ».
- **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à cette procédure

### **DE N°023 Demande de subvention Sénateur NACHBAR pour annexe culturelle Maison du Sel**

Afin de pouvoir compléter le financement de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de l'annexe culturelle de la Maison du Sel, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de M. Philippe NACHBAR, sénateur.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **autorise** le Président à déposer une demande de subvention auprès de M. Philippe NACHBAR, sénateur.
- **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des 8-4 :

### **DE N°024 Dossier maison forte à Dommartin sous Amance**

Le président rappelle que le projet « maison forte » à Dommartin sous Amance devait être étudié par la commission Tourisme.

Celle-ci, réunie le 2 février, propose que ce dossier soit inscrit dans les prévisions de la Communauté de Communes pour permettre de déposer les demandes de subventions auprès de tous les financeurs potentiels.

Après présentation d'un plan de financement définitif, et d'une proposition de mode de fonctionnement, le conseil communautaire devra se prononcer définitivement sur ce projet.

Le président rappelle que le projet « maison forte » à Dommartin sous Amance devait être étudié par la commission Tourisme.

Celle-ci, réunie le 2 février 2012, propose que ce dossier soit inscrit dans les prévisions budgétaires de la Communauté de Communes pour permettre de déposer les demandes de subventions auprès de tous les financeurs potentiels.

Après présentation d'un plan de financement définitif, et d'une proposition de mode de fonctionnement,

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 8 pour – 3 abstentions – 29 contres :**

- **décide** que le projet « maison forte » ne sera pas porté par la Communauté de Communes en 2012.

#### **Débat :**

*Mr Mathy demande à la Communauté de Communes que le projet de la maison forte soit inscrit au budget 2012 et rappelle la date butoir de 2014 (commémoration de la « grande guerre »)*

*Un grand nombre d'élus s'inquiète de la capacité de la Communauté de Communes à prendre en charge ce dossier car beaucoup de projets sont en route. Ils ne remettent pas en cause l'intérêt du projet mais demandent à ce qu'il soit différé.*

*Un vote à bulletin secret est demandé.*

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des 8-4 :

### **DE N°025 Demande de subvention Conseil Général pour annexe culturelle Maison du Sel**

Afin de pouvoir compléter le financement de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de l'annexe culturelle de la Maison du Sel, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de nos différents partenaires financiers et notamment la Région Lorraine.

Le montant subventionnable des travaux est estimé à 383 834, 00 euros HT (y compris la MO, sans le coût éventuel de démolition)

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **autorise** le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général au titre du Contrat Territorialisé de Développement Durable Nancy et Couronne et à signer tous les documents nécessaires à cette procédure

**DE N°026 Demande de subvention Région Lorraine pour annexe culturelle Maison du Sel**

Afin de pouvoir compléter le financement de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de l'annexe culturelle de la Maison du Sel, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de nos différents partenaires financiers et notamment la Région Lorraine.

Le montant subventionnable des travaux est estimé à 383 834, 00 euros HT (y compris la MO, sans le coût éventuel de démolition)

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **autorise** le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Lorraine et à signer tous les documents nécessaires à cette procédure

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des 8-4 :

**DE N°027 Tourisme Itinéraire subvention voie du sel subvention région lorraine**

Vu l'ouverture de crédit pour un montant de 150 000 euros au budget 2012 dans le cadre de la démarche de valorisation du Patrimoine Salin (sauvegarde des chevalements de la vallée de la Roanne et création de la « Voie du Sel »),

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2011, demandant à la Commission Tourisme d'étudier le projet d'une « Voie du Sel ».

Le Président propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional de Lorraine pour l'opération de création d'un réseau de sentiers multi-activité « la Voie du Sel »

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le projet de réalisation d'un réseau de sentiers multi-activités « la Voie du Sel »
- **autorise le Président** à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour cette opération,
- **autorise le Président** à signer tous les documents nécessaires à cette opération

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des 8-4

**DE N°028 Demande de subvention conseil régional voie du sel**

Vu l'ouverture de crédit pour un montant de 150 000 euros au budget 2012 dans le cadre de la démarche de valorisation du Patrimoine Salin (sauvegarde des chevalements de la vallée de la Roanne et création de la « Voie du Sel »),

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2011, demandant à la Commission Tourisme d'étudier le projet d'une « Voie du Sel » : d'un réseau de sentiers multi-activité.

Le Président propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle au titre du Contrat Territorialisé de Développement Durable Nancy et Couronne pour cette opération.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le projet de réalisation d'un réseau de sentiers multi-activités « la Voie du Sel »
- **autorise le Président** à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle au titre du Contrat Territorialisé de Développement Durable Nancy et Couronne pour cette opération,
- **autorise le Président** à signer tous les documents nécessaires à cette opération

DE N° 29 **Subvention DIREN Sentiers du Sel**

Vu l'ouverture de crédit pour un montant de 150 000 euros au budget 2012 dans le cadre de la démarche de valorisation du Patrimoine Salin (sauvegarde des chevalements de la vallée de la Roanne et création de la « Voie du Sel »),

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2011, demandant à la Commission Tourisme d'étudier le projet d'une « Voie du Sel » : d'un réseau de sentiers multi-activité.

Le Président propose de déposer une demande de subvention auprès de la DREAL Lorraine pour cette opération.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le projet de réalisation d'un réseau de sentiers multi-activités « la Voie du Sel »
- **autorise le Président** à déposer une demande de subvention auprès de la DREAL Lorraine pour cette opération,
- **autorise le Président** à signer tous les documents nécessaires à cette opération

**COMPÉTENCE NTIC**

*Dispositif ACTES, codification des matières : 8.12*

DE N°030 **Séances complémentaires pour les formations « Sites web »**

M. HERBE (Vice-président en charge des NTIC) informe les élus des résultats du bilan des 2 sessions de formation « Apprendre à créer un site web ». Sur les 14 personnes inscrites, 8 d'entre elles sont parvenues à créer un site web complet en 10 séances. Après une enquête de satisfaction et une réunion de bilan, il ressort que 95% des participants sont satisfaits de leur formation. L'opération a ainsi rencontré un réel succès.

Les 8 sites créés et désormais en ligne, concernent : le foyer rural de Champenoux, la commune de Champenoux, la commune d'Erbeville, la commune de Lenoncourt, l'association « Dansons à tout âge » pour les habitants du Grand Couronné, le foyer rural de Laneuvelotte, l'association « Bibliothèque et sonothèque pour les malades dans les hôpitaux » par un membre de l'association habitant notre territoire et un site d'historien relatant la Bataille du Grand Couronné, également créé par un habitant du territoire.

Pour assurer le bon suivi de ces formations, il est proposé de solliciter 2 séances complémentaires de 2H avec les formateurs, l'une après 3 mois de mise en ligne des sites (mars prochain), l'autre après 6 mois (juin prochain). Ces 2 séances permettront de voir des notions plus précises et des problèmes spécifiques auxquels auraient été confrontés les stagiaires ; éléments qui n'auraient pas pu être abordés au cours de la formation initiale, jugée un peu courte en temps par l'ensemble des participants.

- Tarif pour la séance de 2H complémentaires pour les stagiaires ayant utilisés le CMS Wordpress : 210 € TTC;

- Tarif pour la séance de 2H complémentaires pour les stagiaires ayant utilisés le CMS Joomla : 311€ TTC.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** la mise en place de 2 séances complémentaires de 2H pour le stage Wordpress avec le formateur Olivier AGERON ; de même pour le stage Joomla avec le formateur Francis SIGRIST (atelier Igloo)
- **précise** que les crédits seront ouverts au BP 2012 pour un montant de 1 042€ TTC

**Débat :**

*Mr Herbé propose que l'on mette à l'ordre du jour du budget 2012 la refonte du site de la communauté de communes qui a désormais 8 ans et qui doit être mis en conformité pour les sourds et malvoyants.*

**DE N°031 Présentation du budget prévisionnel du projet « De la cour au jardin »**

Lors de sa dernière réunion le 21 décembre 2011, l'assemblée a délibéré en faveur de la reconduction du projet « De la cour au jardin » en 2012.

La manifestation annuelle aura lieu le samedi 26 mai 2012 à Dommartin-sous-Amance, sur l'aire de détente de la Voie Verte, au Piroué.

Le budget prévisionnel du projet annuel s'élève à 16 800€, une subvention de 6 600€ sera demandée au Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** l'enveloppe budgétaire
- **précise** que les crédits seront ouverts au BP 2012 pour un montant de 16 800 €

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des matières : 8.2

**DE N°032 Création relais services publics**

La commission action sociale réunie le 10 janvier 2012 a souhaité présenter au conseil communautaire le projet de création d'un relais services publics à Champenoux au siège de la Communauté de Communes.

Après présentation du projet par le Vice-président en charge de l'action sociale (doc.consultable à la CC) :

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** la création d'un Relais Services publics
- **approuve** le plan de financement prévisionnel
- **autorise** l'ouverture des crédits complémentaires au BP
- **autorise** le Président à solliciter les fonds et partenaires financiers suivants :
  - la DETR 2012 sur le volet Opérations intercommunales permettant la mutualisation des services et des moyens,
  - le FNADT 2012 sur le volet adaptation des services au public et le développement des initiatives dans le domaine des services à la personne,
  - le FEADER sur l'axe Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale.
  - la Région Lorraine au titre du CADT 2012-2014
  - le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle au titre du CTDD 2012-2014
  - les autres partenaires financiers concernés
- **autorise** le Président à signer les contrats et conventions nécessaires
- **autorise** le Président à engager les dépenses nécessaires à la création du service
- **autorise** le Président à ouvrir un poste d'agent correspondant aux qualifications requises.

**Débat :**

*Mr Lapointe, et Mr Vincent estiment qu'il s'agit d'un transfert de charge de l'Etat vers les communes.*

*Mr Jaillant précise que les communes n'ont pas les moyens de répondre à tout et que la communauté de communes, avec la compétence sociale, a les moyens de mettre en place ce service. Mme Marchand ajoute qu'une gestion intercommunale de cette problématique permettrait une lecture globale du volet social et pas uniquement locale.*

*Un bilan sera fait au bout d'un an afin de vérifier la nécessité sur le territoire d'un tel service.*

\*\*\*\*\*

Dispositif ACTES, codification des matières : 8.2

**DE N°033 Subvention Etudes et chantier Grand Est**

Lors de sa dernière réunion le 10 janvier 2012, la commission action sociale a étudié la demande de subvention de l'association Etude et Chantiers Grand Est pour le chantier international organisé du 7 au 28 juillet 2012 sur le site du Crany à Eulmont. Le projet s'élève à 16462 €, 1000€ sont demandés à la Communauté de Communes du Grand Couronné.

La commission propose d'allouer la somme de 850 €.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 40 pour et 1 abstention :**

- **approuve** l'attribution de 850€ à l'Association Etudes et Chantier Grand Est.

**Débat :**

*Mme Marchand évoque le fait que ce projet pourrait relever de la commission jeunesse et non de la commission sociale.*

*Mr Thiiry explique que cela concerne le volet social car c'est un projet en lien avec l'international.*

<b>INFORMATIONS</b>
---------------------

**COMPETENCE SCOLAIRE et PETITE ENFANCE**

Une présentation de l'avancée des études vous sera faite par le vice président en charge des dossiers.

*Mr Thiiry informe l'assemblée qu'il a, avec son conseil municipal, officiellement écrit à la CAF pour la demande de l'étude.*

**COMPETENCE SOCIALE**

Dans le cadre du séjour Seniors en vacances organisé à Aussois du 8 au 15 septembre 2012 nous recherchons des accompagnateurs. Le rôle de l'accompagnateur est d'être l'intermédiaire sur place entre les voyageurs, l'hébergeur, le transporteur et la CCGC.

Il est souhaitable que ceux-ci remplissent les critères d'éligibilités de l'Ancv (+ 60 ans, retraité et non imposable).

<b>INORMATIONS DIVERSES</b>
-----------------------------

**Formations informatiques pour les séniors :**

*La Communauté de Communes envisage un groupement d'achat d'ordinateurs pour les particuliers qui participent aux formations informatique séniors.*

**Cerville :** *Besoin d'une mise à jour de Comgis*

**La séance est levée à 21H30.**

**Les délibérations suivantes ont été prises :**

<b>N°</b>	<b>Objets</b>	<b>Matières des actes</b>
001	Contrat territorialisé de développement local	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
002	Convention territoriale 2007/20013 bassin de vie de Nancy couronne CPER	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
003	Renouvellement contrat GDF Suez	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
004	Modification durée temps de travail	FONCTION PUBLIQUE
005	Modification temps de travail rédacteur	FONCTION PUBLIQUE
006	Modification condition de travail maison du sel	FONCTION PUBLIQUE
007	Reconduction contrat EJE animatrice RAM	FONCTION PUBLIQUE
008	Adhésion CNAS	FONCTION PUBLIQUE
009	Nomination commission intercommunale des impôts directs	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE
010	Ouverture crédits budgétaires	FINANCES LOCALES
011	Mise en place d'une billetterie maison du sel	FINANCES LOCALES
012	Ouvertures crédits budgétaires DGF	FINANCES LOCALES
013	Etude schéma directeur d'eau potable Modélisation	ASSAINISSEMENT EAU POTABLE HYDRAULIQUE
014	Désherbeur thermique	ASSAINISSEMENT EAU POTABLE HYDRAULIQUE
015	Commune de Drouville	ASSAINISSEMENT EAU POTABLE HYDRAULIQUE
016	Mise en œuvre RI	ENVIRONNEMENT
017	Nouveau contrat AJT 2012-2015	CULTURE
018	Modification règlements subventions pour les associations	CULTURE
019	Attribution subvention « règlement diffusion culturelle »	CULTURE
020	Validation travaux complémentaires de la voie verte	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
021	Validation marché réalisation voie verte 2 <sup>ème</sup> tronçon	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
022	Demande subvention DETR pour annexe culturelle maison du sel	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
023	Demande subvention sénateur Nachbar pour annexe maison du sel	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
024		
025	Demande subvention CG 54 pour annexe maison du sel	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
026	Demande subvention Région Lorraine pour annexe maison du sel	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
027	Subvention région lorraine voie du sel	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
028	Subvention Conseil Régional voie du sel	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
029	Subvention DIREN sentiers du sel	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
030	Séances complémentaires formations site web	NTIC
031	Budget prévisionnel projet « de la cour au jardin »	ACTION SOCIALE
032	Création relais service publics	ACTION SOCIALE
033	Subvention études et chantier Grand Est	ACTION SOCIALE